

Monsieur le Ministre,

Je considère comme favorables à la commune de Laeken les conditions de l'emprunt de un million de francs qu'elle a contracté avec MM. Philippson, Horwitz et Cie, les charges totales de cet emprunt, qui est amortissable en 66 ans ne s'élevant qu'à 43.650 francs, soit 4,365 pour cent.

...Je pense, Monsieur le Ministre, qu'il y a lieu de communiquer les observations qui précèdent à M. le Bourgmestre de Laeken. Il trouvera probablement le moyen de régler ces points sans qu'il soit nécessaire de modifier le contrat, ce qui semble désirable, en ce moment surtout, où les préoccupations politiques tendent à raréfier et à renchérir les capitaux.

Le Ministre des finances,

A. BEERNAERT.

Un arrêté royal, en date du 21 mai 1885, a approuvé la délibération du Conseil communal relative à l'emprunt, ainsi que les conventions intervenues entre la commune de Laeken et MM. Philippson, Horwitz et C^{ie}, plan d'amortissement compris.

Nous ferons remarquer, en terminant, que cet emprunt a été contracté sans qu'il fût nécessaire de créer de nouvelles ressources pour faire face au paiement de l'amortissement : les taxes nouvelles dont nous avons parlé plus haut ont été créées uniquement pour les motifs que nous avons déjà fait connaître.

Fournitures et marchés

Il a été procédé dans le courant de l'exercice écoulé à l'adjudication publique de la fourniture du combustible aux établissements communaux et à l'adjudication de la fourniture des effets d'habillement nécessaires au personnel de la police. On sait que depuis longtemps nous suivons cette règle pour les livraisons à faire à la Commune.

Les divers comptes de 1884 de l'instruction publique se clôturent de la manière suivante :

Instruction primaire.

Recettes.	.	.	.	fr.	82,675-75
Dépenses	.	.	.	"	79,986-01
					<hr/>
Excédent.	.			fr.	2,689-74

Enseignement des adultes.

Recettes.	.	.	.	fr.	6.270-58
Dépenses	.	.	.	"	5.611-44
					<hr/>
Excédent.	.			fr.	659-14

Ecoles gardiennes.

Recettes.	.	.	.	fr.	12.910-50
Dépenses	.	.	.	"	12.644-76
					<hr/>
Excédent	.			fr.	265-74

Jardin d'enfants payants.

Recettes.	.	.	.	fr.	12.041-67
Dépenses	.	.	.	"	12.041-67
					<hr/>
Excédent	.			fr.	" "

Le compte communal pour 1884 se clôture comme suit :

Recettes extraordinaires.	fr.	290.996-66
Dépenses	"	273.117-71
		<hr/>
Excédent.	fr.	17.878-95
Recettes ordinaires	fr.	416.332-07
Dépenses	"	412.209-11
		<hr/>
Excédent.	fr.	4.122-96

BALANCE :

Total général des recettes	fr.	707.328-73
" " des dépenses.	"	685.326-82
		<hr/>
Excédent.	fr.	<u>22.001-91</u>

Le projet de budget pour 1886 que nous déposons avec le présent rapport vous permettra, Messieurs, de vous rendre entièrement compte de notre gestion et des besoins futurs de la Commune. Vous constaterez que la situation qu'il accuse est due entièrement au retrait des subsides de l'Etat pour l'enseignement communal, au refus du Gouvernement de permettre d'imposer les habitations royales, à l'accroissement considérable des dépenses de la bienfaisance publique et à la diminution de certaines recettes. Cette situation commande la plus stricte économie dans les dépenses.

Laeken, le 5 octobre 1885.

Par le Collège :
Le Secrétaire communal,
L. HOUBA.

Le Collège
des Bourgmestre et Echevins,
E. BOCKSTAEL.





